

Commune de Vieille-Chapelle - 62136

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MAI 2009
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 15 MAI 2009**

Séance : 03 / 2009

L'an deux mille neuf, le lundi 25 mai 2009 à 19 Heures 00, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle d'honneur de la Mairie de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 15 mai 2009.

Président : Monsieur DESSE Jean-Michel

Secrétaire de séance : Madame GALLANT Stéphanie

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de Messieurs DE JONCKHEERE, ASSELINEAU et Mademoiselle PAGES Evelyne excusée qui a donné pouvoir à Monsieur DESSE Jean-Michel.

L'ordre du jour était le suivant :

- 03 / 2009 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance**
 - 03 / 2009 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**
 - 03 / 2009 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire**
 - 03 / 2009 / 04- * - Remboursement location de salle**
 - 03 / 2009 / 05- * - Transfert de charge**
 - 03 / 2009 / 06- * - Allocation rentrée scolaire**
 - 03 / 2009 / 07- * - Participation centre aéré**
 - 03 / 2009 / 08- * - Tarif de la garderie**
 - 03 / 2009 / 09- * - Tarif de la cantine**
 - 03 / 2009 / 10- * - Tarif du bulletin municipal**
 - 03 / 2009 / 11- * - Tarif de la location de la salle**
 - 03 / 2009 / 12- * - Tarif de la casse vaisselle**
 - 03 / 2009 / 13- * - Tarif du cimetière**
 - 03 / 2009 / 14- * - Devenir de l'Espace Avenir, abandon du 1^{er} projet**
 - 03 / 2009 / 15- * - Remboursement Centre aéré**
 - 03 / 2009 / 16- * - Agenda 21, désignation d'une personne référente**
 - 03 / 2009 / 17- * - Subvention pour DDEN**
 - 03 / 2009 / 18- * - Compte-rendu aux différents syndicats**
 - 03 / 2009 / 19- * - Questions diverses**
 - 03 / 2009 / 19.01- * - Remerciement de M CUVILLIER pour motion de Florence CASSEZ**
 - 03 / 2009 / 19.02- * - Fondation du patrimoine**
-

03 / 2009 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame GALLANT Stéphanie se propose pour être secrétaire de séance.
Adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

03 / 2009 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Monsieur DESSE demande s'il y a des observations ou des commentaires relatifs au compte rendu de la dernière réunion et signale qu'une modification a été apportée par Monsieur WALLE Michel sur le point 02.2009.18 05 concernant le SIAAAH. En effet, les travaux de curage concernent la LOISNE et non la LAWE.

A l'unanimité les membres du conseil municipal adoptent le compte rendu.

03 / 2009 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur DESSE Jean-Michel donne lecture de ses délégations depuis la dernière réunion du conseil municipal à savoir :

- L'élaboration du dossier de plantation pour la demande de subvention auprès du Conseil Général pour la somme de 1200 € (participation à hauteur de 50% du montant hors taxes),
- La signature de la convention pour les fonds de concours avec Artois Comm,
- La signature des contrats pour le centre aéré de Pâques,
- Les commandes de plantations à la pépinière de BERTHEN et aux établissements POCLET,
- Le dossier de candidature pour l'Ecole Numérique Rural pour l'école primaire, pour la première classe l'acquisition d'un tableau blanc interactif, 12 PC portables et un vidéo projecteur ; pour la seconde classe, acquisition d'un tableau interactif blanc avec vidéoprojecteur + réutilisation des 10 PC existants), ce qui permettrait d'avoir les 2 classes entièrement équipées. Le coût total est d'environ 13 000 euros, subventionné à hauteur de 9000 euros. Le projet pédagogique élaboré par Monsieur VAN MOERCKERCKE Hervé a été joint au dossier. Les 50 premières écoles retenues auront une réponse fin Juin. Il y aura au total 130 classes retenues dans le département du Pas de Calais.
- L'achat d'un nouveau congélateur.

03 / 2009 / 04- * - Remboursement location de salle

Monsieur et Madame MICHEZ PLADYS avaient retenu le foyer communal et l'Espace Avenir le 1^{er} week-end de juillet pour leur mariage. Celui-ci étant annulé, ils demandent le remboursement de l'acompte versé, Monsieur le Président propose de rembourser la totalité, étant donnée la nouvelle situation. Le montant de l'acompte était de 190 € 00.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour rembourser la totalité.

Monsieur DESSE Jean-Michel donne lecture de la lettre de Monsieur DEROUBAIX qui avait loué la salle en juillet de cette année. Il a demandé de reporter cette location pour le 1^{er} week-end de juillet 2010. La salle étant déjà retenue, il est proposé à Monsieur DEROUBAIX de chercher une autre salle mais il demande le remboursement de l'acompte déjà versé. Les membres du conseil

proposent de retenir la somme de 10 € sur la somme versée, à savoir 87 € 50 – 10 € soit la somme de 77 € 50, car la situation est différente de celle de M. MICHEZ.

Le contrat de location actuellement en vigueur sera revu avec une clause particulière pour les désistements ne présentant pas de cas de forces majeures.

Après délibération, 12 membres du conseil municipal sont d'accord pour retenir les 10 € et une abstention.

03 / 2009 / 05- * - Transfert de charge

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit délibérer sur les transferts de charges effectués vers la Communauté d'Agglomération de l'Artois, conformément à l'article 1609 nonies C IV du code Général des Impôts.

Il précise qu'une commission locale d'évaluation des transferts de charges a été créée au sein d'Artois Comm et que chaque commune dispose d'un représentant.

Il souligne que cette commission s'est réunie le 17 février 2009 afin d'évaluer les transferts de charges.

Il signale enfin que lors de cette séance, la commission a rendu ses conclusions dans le rapport ci-joint sur l'ensemble des transferts de charges effectués à cette date.

Il leur demande de bien vouloir délibérer :

6 sont pour, 6 sont contre et une abstention,

Aucune décision n'est donc prise sur l'évaluation du transfert des charges présentée dans le rapport ci-joint.

03 / 2009 / 06- * - Allocation rentrée scolaire

L'allocation de rentrée scolaire s'élève à 20 € et elle est octroyée à tous les enfants fréquentant un établissement scolaire sur présentation d'un justificatif.

Monsieur DESSE Jean-Michel précise qu'en 2007, 53 enfants ont bénéficié de cette allocation, ce qui représente une somme de 1060 € et qu'en 2008, 69 en ont bénéficié, ce qui représente 1380 €.

Monsieur DESSE Jean Michel propose de maintenir cette somme pour l'année 2009.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2009 / 07- * - Participation centre aéré

Monsieur le Président propose de maintenir la participation de la commune pour la fréquentation d'un centre de loisirs à 18 € 50, pour une participation d'au moins 15 jours dans l'année. Cette participation est donnée à tous les parents mettant leur enfant dans un centre aéré extérieur à Vieille-Chapelle, quand il n'y en a pas dans la commune pendant la même période.

Monsieur DESSE Jean Michel précise qu'en 2008, seules 4 familles en ont bénéficié, soit au total 148 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour le maintien à 18 € 50.

03 / 2009 / 08- * - Tarif de la garderie

Un tarif unique de la garderie a été instauré depuis la rentrée de septembre 2008 (1,50 € par plage), que ce soit le matin à partir de 7h30 ou le soir à partir de 16h30.

Il est signalé également qu'aujourd'hui, la garderie est ouverte jusque 18h30.

Il est également instaurer une majoration tarifaire en cas de dépassement d'horaires : 1,50 € par ¼ heure dépassé.

Monsieur DESSE propose de maintenir ce tarif pour la rentrée de septembre, après délibération, 12 sont pour et 1 abstention.

03 / 2009 / 09- * - Tarif de la cantine

Monsieur DESSE Jean Michel indique que le repas de cantine était fixé en 2008 à 2,30 € pour les enfants et le personnel communal qui travail autour de la cantine et propose de l'augmenter de 0,05 €, soit 2,35 € le repas.

Après délibération, 11 sont pour cette augmentation et 2 s'abstiennent.

Pour les enseignants et les autres personnes adultes, le repas était fixé à 3 € 20. Il propose de le passer à 3 € 25.

Après délibération, 12 sont pour cette augmentation et 1 s'abstient.

Monsieur DESSE propose que ces tarifs soient appliqués à compter la rentrée de septembre 2009.

03 / 2009 / 10- * - Tarif du bulletin municipal

Depuis le 04 septembre 2008, les tarifs publicitaires pour le bulletin municipal sont les suivants pour deux annonces (juin et décembre) :

1 page	100 €
½ page	70 €
¼ page	50 €
1/8 page	40 €

Monsieur DESSE Jean-Michel propose de maintenir les tarifs de 2008 étant donnée la conjoncture actuelle.

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Monsieur THOUILLET signale qu'au 790 de la rue Marsy à la place de Monsieur et Madame ORBIE, Monsieur PLANQUE possède une entreprise d'assainissement et que l'on peut le contacter pour une publicité dans le bulletin municipal.

03 / 2009 / 11- * - Tarif de la location de la salle

Monsieur DESSE Jean-Michel propose de revaloriser les prix de la location du foyer communal, de la salle « Storet » et de l'Espace Avenir étant donné le coût supérieur de la facture de gaz et propose les tarifs suivants à compter du 01^{er} juillet 2009.

FOYER COMMUNAL

	EXTERIEUR		HABITANT ET AGENT	
	SANS CHAUFFAGE	AVEC CHAUFFAGE	SANS CHAUFFAGE	AVEC CHAUFFAGE
VIN D'HONNEUR Prix Total	170 € 00	230 € 00	90 € 00	140 € 00
Acompte à la réservation	85 € 00	115 € 00	45 € 00	70 € 00
LUNCH Prix Total	230 € 00	290 € 00	140 € 00	190 € 00
Acompte à la réservation	115 € 00	145 € 00	70 € 00	95 € 00
REPAS Prix Total	310 € 00	430 € 00	200 € 00	270 € 00
Acompte à la réservation	155 € 00	215 € 00	100 € 00	135 € 00

Nettoyage par les agents communaux 60 € 00
Caution 250 € 00

Assurance obligatoire de la part du locataire
Tarif chauffage obligatoire du 01^{er} Novembre au 31 Mars

SALLE STORET

	EXTERIEUR		HABITANT ET AGENT	
	SANS CHAUFFAGE	AVEC CHAUFFAGE	SANS CHAUFFAGE	AVEC CHAUFFAGE
1 JOURNEE				
Prix total	80 € 00	120 € 00	60 € 00	80 € 00
Acompte à la réservation	40 € 00	60 € 00	30 € 00	40 € 00

ESPACE AVENIR

	EXTERIEUR	HABITANT ET AGENT
1 JOURNEE Prix total	80 € 00	60 € 00
Acompte à la réservation	40 € 00	30 € 00

Concernant les conditions de location de matériels, Monsieur DESSE Jean Michel propose de maintenir le prix du prêt à 30 €, quelque soit le nombre de tables, de chaises et de vaisselles louées. Cette somme sera versée au profit du CCAS.

Monsieur DESSE Jean-Michel propose aux membres du conseil municipal d'ajouter une clause dans le contrat de location relative au désistement de location, tardif ou non justifié. Il propose de retenir la somme de 50 € pour le foyer et 30 € pour l'espace avenir.

Monsieur DESSE Jean-Michel propose la location des tables rondes moyennant la somme de 4 € 50 par table. La condition est que ces tables sont montées et démontées par les employés communaux.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à 12 voix pour et une abstention.

Pour information, voici un compte rendu des locations de la salle année pour l'année 2008 :

- Espace Avenir (9 locations)	:	363 € 00
- Foyer communal, habitant Vieille-Chapelle (33 locations):		3262 € 00
- Foyer communal, extérieur Vieille-Chapelle (18 locations):		2228 € 00
- Salle Storet (2 locations)	:	76 € 00
- Nettoyage	:	55 € 00

03 / 2009 / 12- * - Tarif de la casse vaisselle

Monsieur le Maire propose de maintenir les prix adoptés le 01 juillet 08, à savoir :

PRET DE VAISSELLE	TARIF AU 01.07.08	TARIF AU 01.07.09
Assiettes à dessert	2 € 00	2 € 00
Assiettes creuses	2 € 60	2 € 60
Assiettes plates	2 € 60	2 € 60
Bols	1 € 40	1 € 40
Bols avec anses	1 € 40	1 € 40
Cendriers	1 € 10	1 € 10
Chopes	0 € 60	0 € 60
Corbeilles à pain	3 € 70	3 € 70
Coupes à champagne	1 € 50	1 € 50
Coupes sorbet	1 € 70	1 € 70
Couteaux d'office	3 € 00	3 € 00
Couteaux de table	0 € 80	0 € 80
Couteaux éplucheurs	3 € 00	3 € 00
Couteaux grands	17 € 20	17 € 20
Cuillères à soupe	0 € 50	0 € 50
Fourchette	0 € 50	0 € 50
Légumières inox	9 € 00	9 € 00
Louches de table	3 € 70	3 € 70
Ménagère (sel-poivre-moutarde)	4 € 50	4 € 50
Pelles à tarte	4 € 70	4 € 70
Petites cuillères	0 € 30	0 € 30
Petits verres à vin	0 € 70	0 € 70
Plateaux grands	8 € 50	8 € 50
Plateaux moyens	6 € 10	6 € 10
Plateaux ronds	8 € 50	8 € 50
Plats à tartes	4 € 50	4 € 50
Plats ovales 28 X 25	5 € 60	5 € 60
Plats ovales à poisson	8 € 15	8 € 15
Plats ovales moyens	6 € 70	6 € 70
Sauciers inox	8 € 00	8 € 00
Soupières inox	18 € 30	18 € 30
Tasses à café	1 € 00	1 € 00

Soucoupes	0 € 80	0 € 80
Tire-bouchon	3 € 70	3 € 70
Vases à fleurs	8 € 00	8 € 00
Verres à liqueur	0 € 80	0 € 80
Verres ballon de 14 Cl	1 € 20	1 € 20
Verres ballon de 25 Cl	1 € 50	1 € 50
Verres droits	1 € 50	1 € 50
MATERIELS		
Armoire	965 € 00	965 € 00
Armoire chauffante	1650 € 00	1650 € 00
Armoire de rangement	415 € 00	415 € 00
Armoire réfrigérée	2361 € 00	2361 € 00
Brûleurs + gazinière	2950 € 00	2950 € 00
Casier lave-vaisselle	22 € 00	22 € 00
Casserole Diamètre 16 Alu	13 € 00	13 € 00
Casserole Diamètre 20 Alu	17 € 80	17 € 80
Casserole Diamètre 24 Alu	25 € 60	25 € 60
Chaise grise	14 € 30	14 € 30
Chaise rouge	5 € 50	5 € 50
Chariot de service	287 € 00	287 € 00
Cintre	1 € 90	1 € 90
Corbeille dans les WC	9 € 70	9 € 70
Coupe légumes	975 € 00	975 € 00
Couteau à pain	4 € 50	4 € 50
Couteau boucher 30 cm	20 € 00	20 € 00
Couteau cuisine 26 cm	23 € 20	23 € 20
Couteau de cuisine 20 cm	20 € 00	20 € 00
Cuiller à pot alu diamètre 11,5	5 € 20	5 € 20
Cuiller à pot alu diamètre 14	8 € 40	8 € 40
Cuiller à pot alu diamètre 20	15 € 00	15 € 00
Distributeur de papier et savon	43 € 50	43 € 50
Distributeur de savon	57 € 00	57 € 00
Distributeur papier WC	11 € 60	11 € 60
Douchette	428 € 00	428 € 00
Ecumoire alu diamètre 12,5	4 € 20	4 € 20
Ecumoire alu diamètre 14	7 € 10	7 € 10
Ecumoire alu diamètre 20	9 € 50	9 € 50
Essoreuse à salade	6 € 40	6 € 40
Extincteur	64 € 70	64 € 70
Faitout avec couvercle alu diamètre 28	41 € 60	41 € 60
Faitout avec couvercle alu diamètre 32	56 € 30	56 € 30
Faitout avec couvercle alu diamètre 40	60 € 00	60 € 00
Faitout Inox	84 € 10	84 € 10
Fouet	6 € 60	6 € 60
Friteuse	1526 € 00	1526 € 00
Godets lave-vaisselle	3 € 20	3 € 20
Grande louche	16 € 00	16 € 00
Grappin longueur 50 cm	10 € 00	10 € 00
Lave-Vaisselle	4500 € 00	4500 € 00

Marmite à café	208 € 10	208 € 10
Marmite Alu avec couvercle diamètre 36	92 € 70	92 € 70
Marmite Alu avec couvercle diamètre 40	115 € 00	115 € 00
Marmite Alu avec couvercle pour potage diamètre 50	217 € 70	217 € 70
Micro-onde	618 € 00	618 € 00
Mixer	545 € 80	545 € 80
Ouvre boîte	4 € 80	4 € 80
Passoire à gras à anse alu diamètre 36	34 € 00	34 € 00
Passoire chinois diamètre 22	24 € 50	24 € 50
Petit congélateur	400 € 20	400 € 20
Pichets en inox	13 € 00	13 € 00
Pichets en Pyrex	4 € 80	4 € 80
Planche à découper à rigole	38 € 80	38 € 80
Plaque à rôtir	73 € 80	73 € 80
Plat à rôtir	33 € 60	33 € 60
Poêle alu	27 € 60	27 € 60
Poêle alu diamètre 40	45 € 60	45 € 60
Poêle alu diamètre 45	74 € 00	74 € 00
Poêle tôle noir	52 € 20	52 € 20
Porte-brosse avec brosse	4 € 90	4 € 90
Portemanteau à roulettes	144 € 80	144 € 80
Ramequins	1 € 20	1 € 20
Sauteuse alu diamètre 28	31 € 40	31 € 40
Sauteuse alu diamètre 32	45 € 60	45 € 60
Spatule	7 € 10	7 € 10
Table	189 € 20	189 € 20
Téléphone	121 € 80	121 € 80

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2009 / 13- * - Tarif du cimetière

Monsieur DESSE Jean Michel indique qu'une concession de 2m² pour une période trentenaire coûte 160 € + frais de timbres et d'enregistrement et pour une période cinquantenaire, le tarif est de 235 € + frais de timbres et d'enregistrement. Ces tarifs ayant été revus au 1^{er} septembre 2007, Monsieur DESSE Jean Michel propose de les maintenir.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2009 / 14- * - Devenir de l'Espace Avenir, abandon du 1^{er} projet

Monsieur DESSE Jean-Michel signale qu'il a rencontré Madame DOUANES, architecte porteur du projet de l'ancienne équipe municipale. Monsieur DESSE signale que la commune doit prendre une délibération indiquant que la nouvelle municipalité abonne le projet sans aucune incidence

financière, sinon celle-ci devrait verser 4% d'indemnités relatives à l'abandon du projet à Madame DOUANNE et à B. A. BAT.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour ne pas verser cette indemnité.

Monsieur DESSE signale ensuite qu'il a rencontré de nouveau Madame DOUANNE afin qu'elle revoie son projet initial. Une nouvelle estimation a été faite à 435000 euros hors taxes, comprenant l'isolation par l'extérieur des murs, l'isolation du plafond sous les tôles, une extension de 90m² comprenant la création d'un vestiaire fille, d'un vestiaire garçon, d'une partie douche et d'un vestiaire entraîneur. La salle doit être à dominante sportive pour faire une demande de subvention auprès de la DDJS, qui financerait le projet à hauteur de 50 %. Monsieur DESSE signale qu'il veut y inclure une salle supplémentaire de 25 m², le coût est d'environ 1500 € 00 du m². Il faut compter en plus les 20 % de frais d'architecte, différents commissions de sécurité, bureau de contrôle, etc... soit un coût total de 570 000 euros.

Monsieur DESSE indique qu'il a proposé à l'architecte de décomposer le projet en deux parties. Tout d'abord, il a demandé de chiffrer à part, la partie vestiaire (90m²) + salle (25m²) et ensuite, d'évaluer la remise en état de l'Espace-Avenir au strict minimum.

Pour la construction des vestiaires, le coût est bien maîtrisé : 1500€ /m² x 110 m², soit 172500 € + 20 % de frais identifiés, soit un coût de 207 000 € (participation de la DDJS à hauteur de 50 %, demande de subvention auprès de la CAF, du FARDA au département et Artois Comm, de la réserve parlementaire). Il doit néanmoins rester entre 20 et 25 % à la charge de la commune. Monsieur DESSE attend donc de Madame DOUANNE le prochain chiffrage concernant la restauration du hangar pour avancer plus loin dans ce dossier.

Monsieur DESSE propose que la somme prévue au budget 2009 soit reportée en 2010, afin d'établir les différentes demandes de subvention.

03 / 2009 / 15- * - Remboursement Centre aéré

Monsieur DESSE Jean-Michel propose aux membres du conseil municipal de rembourser la participation aux centres aérés pour les personnes ayant été malades et fournissant un certificat médical. Le remboursement se fera au prorata du nombre de jour d'absence du ou des enfants.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2009 / 16- * - Agenda 21, désignation d'une personne référente

Monsieur DESSE donne lecture de la lettre de Monsieur DECAILLON Serge en charge du développement durable, de l'élaboration et du suivi de l'agenda 21. Il demande que le conseil municipal nomme un référent. Monsieur DESSE propose que Monsieur DE JONCKHEERE soit le référent s'il en est d'accord, sinon Monsieur DELAYEN propose de suppléer Monsieur DE JONCKHEERE.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2009 / 17- * - Subvention pour DDEN

Monsieur Jean Michel DESSE précise également avoir reçu un courrier de la DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale) concernant l'école.

La DDEN souhaiterait obtenir une subvention afin d'aider la personne qui intervient sur la commune (notamment prise en charge d'une partie de ses frais de déplacements).

La participation de cette personne étant réelle et efficace, Monsieur le Président propose d'allouer une subvention de 50 €.

A l'unanimité, les membres du conseil sont d'accord.

03 / 2009 / 18- * - Compte-rendu aux différents syndicats

03 / 2009 / 18.01 Le SIPAL

Monsieur DESSE signale que des financements importants provenant du FEDER sont disponibles pour la rénovation des berges de la Lawe. Chaque commune sera contactée pour les travaux à effectuer le long des berges de la Lawe.

03 / 2009 / 18.02 Artois Comm

Il y a eu une réunion où s'est discutée l'implantation de la station d'épuration sur la commune de RICHEBOURG, avec l'acquisition des nouveaux terrains lors du bureau communautaire du 15 avril dernier. La station d'épuration va drainer 8500 habitants avec 175 Kg/jour de matière sèche. Le coût est de 3 millions 500 hors taxes.

03 / 2009 / 19- * - Questions diverses

03 / 2009 / 19.01- * - Remerciement de M CUVILLIER pour motion de Florence CASSEZ

Monsieur DESSE donne lecture de la lettre de remerciement pour l'adoption de la motion en faveur de Mademoiselle CASSEZ Florence.

Monsieur DESSE signale qu'il a reçu un mail de Madame CASSEZ expliquant la réalité sur l'arrestation de sa fille et propose aux membres du conseil municipal de leur en faire une copie.

03 / 2009 / 19.02- * - Fondation du patrimoine

Monsieur DESSE donne lecture de la lettre de la fondation du patrimoine qui remercie le conseil municipal pour sa subvention de 50 euros.

03 / 2009 / 19.03- * - Acquisition d'un matériel de tonte

Monsieur DESSE donne la parole à Monsieur WALLE qui rappelle la sécurité défaillante pour le personnel communal lorsqu'il utilise le matériel de tonte (tracteur, tondeuse, etc...). Il signale que la commune peut bénéficier d'un appareil polyvalent de démonstration pour la somme de 34 408 €, avec une reprise des 3 tracteurs existants pour la somme de 16408 euros. Le coût pour la commune est donc de 18 000 € somme sur laquelle on récupère la TVA sur l'appareil neuf.

Monsieur DESSE signale qu'il va se renseigner pour établir, si possible, un dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau.

Monsieur DESSE propose donc aux membres du conseil municipal de prendre une décision modificative au budget d'investissement comme suit :

DEPENSES			
Chapitre	Compte	Nature	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	5 527 € 20
21	2158	Achat d'un tracteur tondeuse	34 408 € 00
			39 935 € 20
RECETTES			
Chapitre	Compte	Nature	Montant
013	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	530 € 82
74	74121	DGF DSR 1ERE fraction	306 € 00
74	74127	Dotation Nationale	1 671 € 00
74	74832	Attribution du FDTP	2 873 € 42
77	7718	Autres produits exceptionnels	145 € 96
23	2313	Travaux espaces avenir	12 472 € 80
024	024	Produits de cessions	16 408 € 00
021	021	Virement de la section de fonctionnement	5 527 € 20
			39 935 € 20

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2009 / 19.04- * - Bureau de vote pour les élections européennes

Vieille-Chapelle - Elections européennes du 7 juin 2009
Scrutin du 7 juin 2009 - Salle Communale

heure	Président	1 er assesseur	2ème assesseur	secrétaire
8/9	M DESSE J-M	Melle GEORGE MH	MME TURPAIN R M	Mme MOREL D
9/10	M DESSE J-M	Melle GEORGE MH	MME TURPAIN R M	Mme LAZARO MP
10/11	M WALLE M	M ASSELINEAU F	M DELAYEN F	Mme GALLANT S
11/12	M WALLE M	M ASSELINEAU F	M DELAYEN F	Melle GEORGE MH
12/13	M WALLE M	Melle PAGES E	M L'HERMITE P	M CRANKSHAW F
13/14	M DESSE J-M	Melle PAGES E	M L'HERMITE P	M CRANKSHAW F
14/15	M MALY E	M THOUILLET P	M ASSELINEAU F	Mme LAZARO MP
15/16	M MALY E	M THOUILLET P	M DE JONCKHEERE	Mme LAZARO MP
16/17	M MALY E	M DE JONCKHEERE A	Melle PAGES E	Mme LAZARO MP
17/18	M DESSE J-M	Melle GEORGE MH	MME TURPAIN R M	Mme MOREL D

03 / 2009 / 19.05- * - Noces d'Or de Monsieur et Madame DELEBARRE Daniel

Monsieur DESSE Jean-Michel invite les membres du conseil municipal à participer aux Noces d'Or de Monsieur et Madame DELEBARRE Daniel qui auront lieu le Lundi 1^{er} juin 2009 à 11 heures au foyer communal.

03 / 2009 / 19.06- * - le collège de LAVENTIE

Monsieur DESSE donne lecture de la lettre de Monsieur le Président du SICLA qui demande aux communes adhérentes de bien vouloir délibérer sur la cession pour l'euro symbolique des bâtiments du collège.

Après délibération,

Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2009 / 19.07- * - Les gens du voyage

Monsieur MALY pose la question de savoir si un accord a été donné pour les gens qui se sont installés sur l'espace vert. Monsieur DESSE signale qu'il a eu un appel téléphonique vendredi soir et qu'il a donné son accord avec comme contrepartie une demande de don pour le CCAS de VIEILLE-CHAPELLE, ils devraient quitter VIEILLE-CHAPELLE en fin de semaine.

Monsieur DESSE signale que les communes de plus de 5000 habitants adhérents à Artois Comm sont tenues d'avoir sur leur territoire un terrain d'accueil pour les gens du voyage. Si une seule des communes de plus de 5000 habitant ne possède pas de terrain d'accueil, ceux-ci peuvent s'installer sur un terrain de petites communes.

03 / 2009 / 19.08- * - Rénovation de la Chapelle Saint LIEVIN

Monsieur WALLE souligne qu'il a eu contact avec Messieurs SACRE et MANGIN de l'association CARCO concernant la restauration de la Chapelle Saint LIEVIN qui se situe au niveau de la ferme de Monsieur SENECHAL. Monsieur WALLE propose que le rallye champêtre passe de nouveau à la Ferme de Sénéchal afin que Messieurs SACRE et MANGIN explique ce qu'ils font au niveau du patrimoine. Il propose également que le projet soit discuté au niveau de l'Association « Sourires d'Autistes ». Un mot sera mis dans la feuille bleue pour la recherche de bénévolat pour la restauration de cette chapelle.

03 / 2009 / 19.09- * - Affiche cirque

Monsieur MALY pose la question de savoir si cela est normal qu'il y ait encore des affiches du cirque ZAVATA, au niveau des extrémités de la commune de VIEILLE-CHAPELLE.

Monsieur DESSE signale que la prochaine réunion aura lieu en septembre, sauf s'il y a une urgence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 H 25